



p. a. Michel Guillermin
24 av. de la Gare-des-Eaux-Vives
CH-1208 Genève
www.royaume.ch/asslocimm

Recommandé
Swiss Life Property Management
att. Monsieur Bengt Raning
et Monsieur Michael Dill
13 av. de Rumine
CP 1307
1001 Lausanne

Genève, le 17 juillet 2012.

Objet : Immeubles 10-10bis ch. Frank-Thomas et 24-26 av. Gare-des-Eaux-Vives, 1208 Genève :
Travaux 2011-2014 – amiante, interlocuteurs, escalier de secours, travaux de maçonnerie
Réf. : Notre lettre à M. Codemo du 25 juin 2012 (amiante) ; votre lettre du 10 juillet 2012

Messieurs,

Nous accusons réception de votre lettre en référence, qui répond à notre lettre en référence à M. Codemo au sujet de l'amiante. Il nous paraît utile et nécessaire de saisir cette occasion pour soumettre en urgence à votre attention les observations et requêtes ci-après :

- a) interlocuteurs désignés de votre côté : vous vous rappelez que consigne avait été donnée aux locataires des immeubles en question de ne correspondre qu'avec Livit ; dans un souci d'efficacité et de simplicité, nous avons assez vite dû, selon le cas, écrire à Swiss Life ou à M. Codemo, en général avec copies aux autres concernés ; *nous saluons votre disponibilité nouvelle, en prenons bonne note et allons en faire usage sans plus attendre* (en passant, à l'avenir, pourriez-vous écrire « ASSLOCIMM » avec deux « m » ?) ;
- b) amiante : votre description du cadre légal et technique dans lequel les travaux sont menés nous paraît adéquate ;
- c) escalier de secours du 26 GEV : cet escalier est depuis des semaines encombré de matériaux divers liés aux travaux en cours ; sans insister sur les raisons évidentes de bon sens et réglementaires qui l'exigent, nous vous demandons de remédier à cette situation dangereuse et inacceptable *dans les 10 jours* ;
- d) travaux de maçonnerie : il ne s'agit pas de revenir ici sur l'ensemble de nos lettres identiques à votre attention du 26 janvier 2012, auxquelles vous avez répondu sommairement par votre lettre conjointe du 31 janvier 2012 ; notre lettre à votre attention du 9 février 2012, sans réponse à ce jour, montre bien que nous jugions la question non résolue ; l'entrepreneur utilisant aujourd'hui des burineurs de qualité (marque Hilti), nous demandons que le *remplacement des burins* soit fait chaque jour, conformément à la pratique, et non chaque semaine : l'efficacité et la rapidité du travail y gagneraient beaucoup, de même que les locataires qui vivent dans ce chantier de *rénovation* (et, si une image peut aider, il y a actuellement des Ferrari avec des bougies de 2CV).

Dans l'attente de votre réponse urgente ainsi que des mesures requises, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

POUR LE COMITÉ :

André Hensler

Bruno Zimmermann

Copies : M. Codemo (boîte aux lettres de chantier) ; Mme Chevallay, Livit SA, CP 1616, 1227 Carouge